

Premiers bons de commande

Vous êtes un acteur public

Vous souhaitez participer au développement des PME, TPE et startups innovantes

Vous souhaitez :

- valoriser leurs innovations
- leur faciliter l'accès au marché
- leur donner une meilleure crédibilité
- favoriser un gain de visibilité de leur activité
- avancer ensemble dans l'optique d'un développement mutuel

Dans le cadre de **la charte de la commande publique** mise en place par la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), les collectivités se proposent d'adapter les modalités pratiques des consultations.

Publiez les consultations

« Une large publication des consultations participe à la bonne lisibilité et visibilité de la commande publique. Les collectivités souhaitent favoriser l'accès des PME, TPE, startups innovantes à la commande publique et se proposent d'adapter les modalités pratiques des consultations ».

Ces modalités sont détaillées au dos de ce document.

Initiez une première relation commerciale

Suite à un besoin défini, formalisé et exprimé (via les consultations) par les collectivités dans le cadre de leur objectif de modernisation, **il s'agit de sélectionner, d'acheter et de mettre en œuvre le « prototype » d'une entreprise innovante candidate**, permettant de :

- tester en situation réelle le produit ou le service innovant répondant au besoin d'innovation de la collectivité
- offrir l'opportunité à une entreprise innovante de montrer son savoir-faire et sa technologie in situ

Le « prototype » est d'un montant compris entre 3.000 € et 15.000€ HT.

Ils nous ont déjà rejoints

Consultez la liste des acteurs soutenant les entreprises innovantes : www.campus-industrie.eu



Modalités pratiques des consultations

Les collectivités se proposent d'adapter les modalités pratiques des consultations via :

- l'accès à l'information par la parution des consultations sur leur site :
 - pour la Ville de Mulhouse et m2A : <https://alsacemarchespublics.eu>
 - pour la Région Grand-Est : <https://marchespublics.grandest.fr>
- la possibilité pour les entreprises innovantes de procéder à leur référencement selon les modalités mises en place par chaque acteur,
- la possibilité de mener une veille des consultations émises en paramétrant des alertes,
- la réalisation d'au moins un « prototype » chaque année (par procédure de consultation allégée, pour un marché d'un montant annuel cumulé inférieur à 15.000€ HT sur un même numéro de nomenclature)

En fonction du résultat de la mise en œuvre du « prototype », un marché pourra être conclu, après la mise en concurrence nécessaire.

Déclaration d'intention

Je souhaite contribuer au développement économique des PME, TPE et startups innovantes du territoire, ayant la volonté d'expérimenter leurs produits ou services pouvant répondre aux besoins d'innovation de la structure que je dirige.

Aussi, je souhaite, dans le respect des règles spécifiques liées à mon activité, mettre en œuvre chaque année, au moins un « prototype » d'une valeur forfaitaire allant de 3.000€ à 15.000€ HT.

J'autorise Campus Industrie 4.0 à communiquer sur mon intention de participer à cette initiative et sur les premières relations commerciales conclues dans ce cadre.

Collectivité :

Nom, Fonction du signataire :

Date :

Signature :

